

LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES  
DU JAPON.

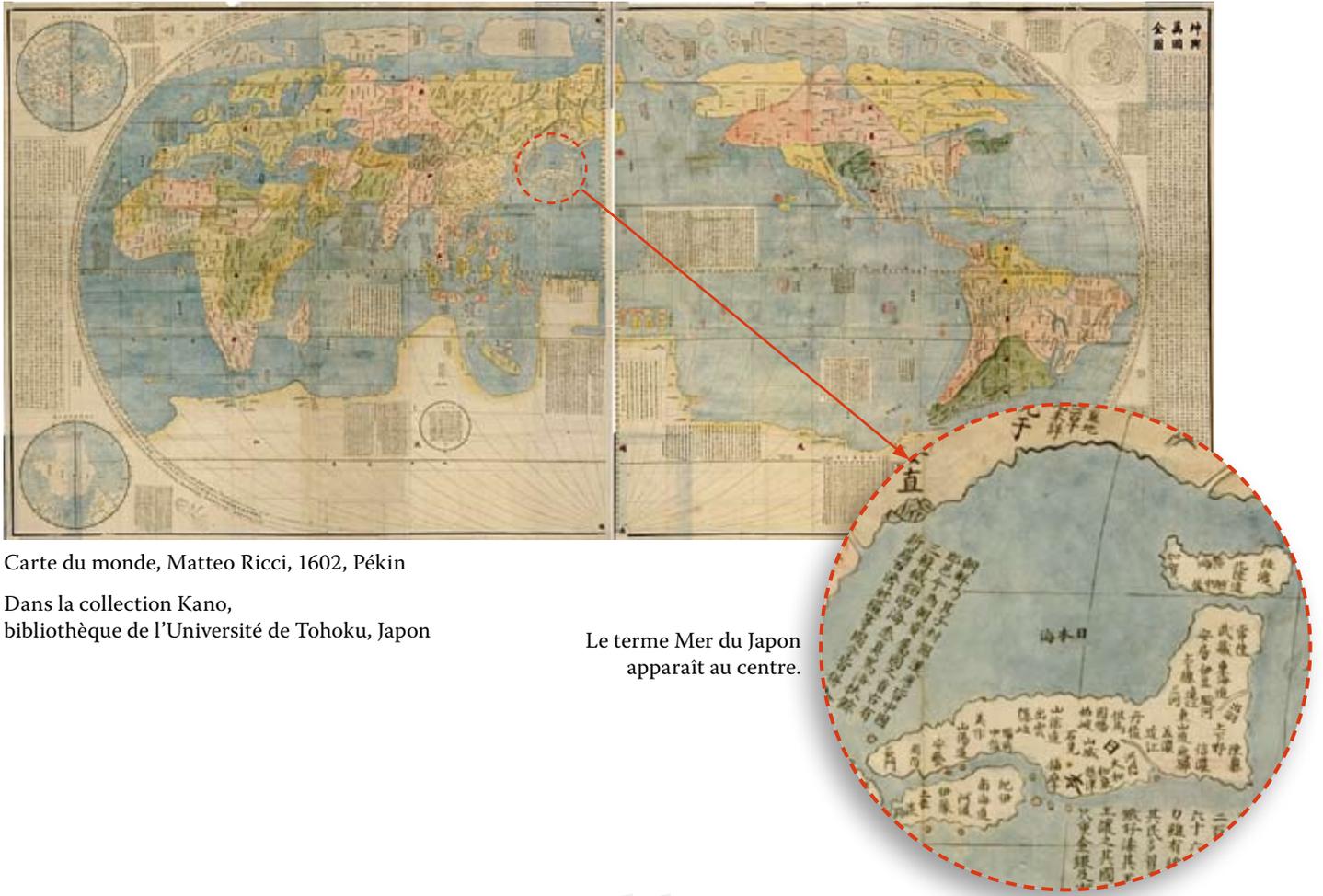
La seule  
et unique *appellation* connue de  
la communauté internationale

# Mer du Japon



**1** La Mer du Japon est la seule dénomination internationalement établie pour la zone de mer concernée.

Ceci a été vérifié par une étude des cartes historiques du monde réalisée par le Ministère des Affaires Etrangères du Japon.



2  
Carte du monde, Matteo Ricci, 1602, Pékin

Dans la collection Kano,  
bibliothèque de l'Université de Tohoku, Japon

Le terme Mer du Japon  
apparaît au centre.

La seule  
et unique *appellation* connue de  
la communauté internationale

MER DU

1) Le terme « Mer du Japon » fut utilisé pour la première fois au début du XVIIème siècle sur la carte du monde réalisée par le prêtre jésuite Matteo Ricci.

Les recherches conduites par le Ministère des Affaires Etrangères ont confirmé que les cartes occidentales utilisaient jusqu'au XVIIIème siècle une variété de noms pour cette mer, comme « Mer de Corée », « Mer Orientale » et « Mer de Chine », en plus de « Mer du Japon ». A partir du début du XIXème siècle, « Mer du Japon » devint le terme le plus utilisé. En se basant sur ce fait, on peut conclure que l'utilisation de l'appellation « Mer du Japon » fut établie en Occident dès le début du XIXème siècle.

2) La République de Corée (ROK) a également entrepris l'étude des cartes historiques, mais les résultats manquent de crédibilité.

**a. L'étude japonaise, qui porte sur les mêmes collections, est plus complète que celle de la République de Corée.**

L'étude japonaise des cartes historiques conservées dans les collections nationales françaises porte sur 1495 cartes. D'un autre côté, l'étude de la République de Corée, au sein des mêmes institutions, ne porte que sur 515 cartes, soit environ un tiers de l'ensemble de l'étude japonaise, donnant ainsi des résultats complètement différents. Il est évident que l'étude japonaise est la plus complète.

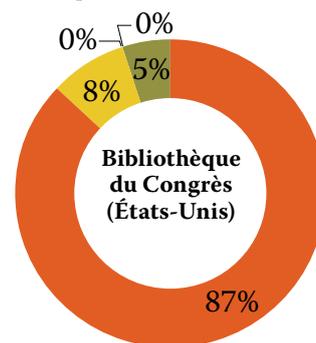
**b. L'étude coréenne avance que les appellations « Mer Orientale » et « Mer de Corée » sont des synonymes de « Mer de l'Est ».**

L'étude des cartes historiques effectuée par la République de Corée considère comme une même appellation les noms de « Mer Orientale », « Mer de Corée » et « Mer de l'Est » (*appellation revendiquée par la Corée, NdT*) pour comparer le nombre total de cartes utilisant l'un ou l'autre de ces termes à celui des cartes qui utilisent l'appellation « Mer du Japon ». Inutile de préciser que « Mer de Corée » et « Mer de l'Est » sont deux appellations différentes, mais les noms de « Mer Orientale » et de « Mer de l'Est » ont des origines et des significations complètement différentes.

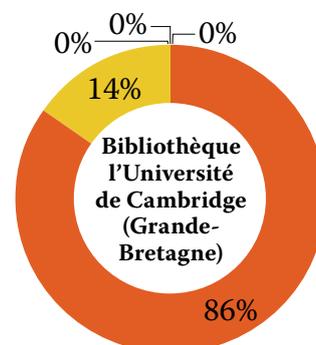
« Mer Orientale » se réfère à *la mer de l'Orient vue du côté occidental*, alors que « Mer de l'Est » signifie *la mer située du côté est de la péninsule coréenne*.

**■ Résultats de l'étude des cartes historiques du Ministère des Affaires étrangères**

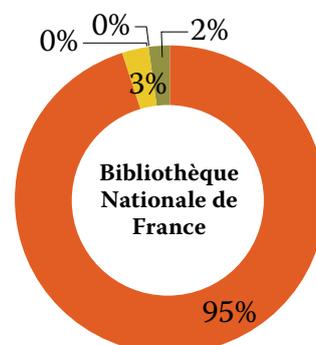
(Les pourcentages indiquent le taux d'utilisation des différentes appellations de la mer en question dans les cartes historiques créés au XIXème siècle)



Durée de l'étude:  
Décembre 2004 - Mars 2005  
Nombre de cartes étudiées: 1213



Durée de l'étude:  
Décembre 2002 - Juin 2003  
Nombre de cartes étudiées: 58



Durée de l'étude:  
Octobre 2003 - Janvier 2004  
Nombre de cartes étudiées: 215

- Mer du Japon
- Mer de Corée
- Mer Orientale
- Mer de l'Est
- Autre l'Est

Remarque: les cartes comprises dans l'étude indiquent un nom pour la zone de la Mer du Japon.



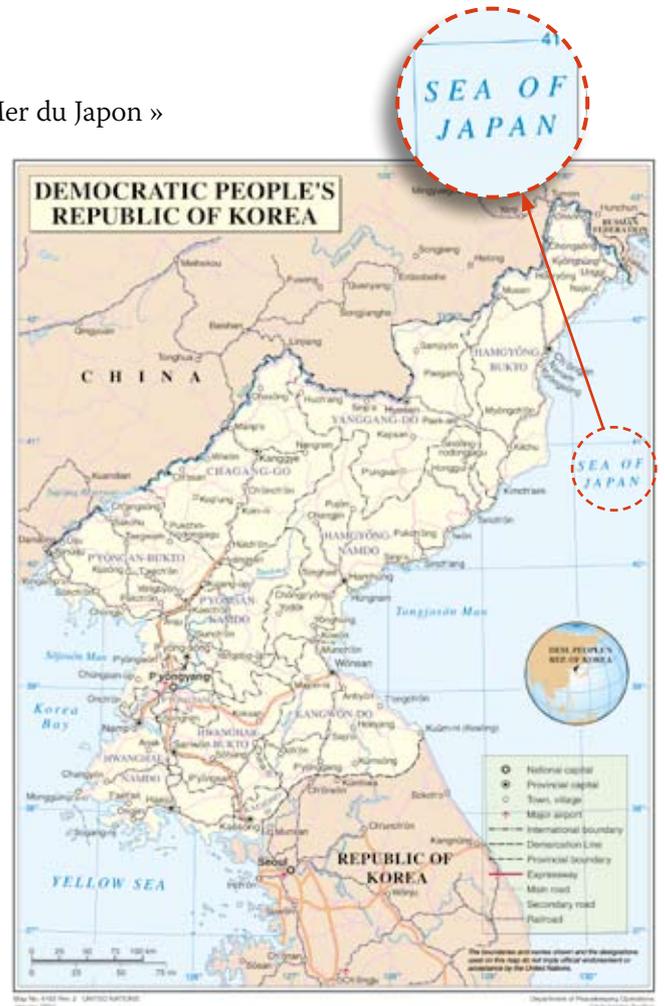
# 2 Les Nations-Unies et les gouvernements des principaux pays, comme les États-Unis, reconnaissent l'appellation « Mer du Japon » comme seule officielle.

## 1) Politique des Nations-Unies

Depuis leur reconnaissance en mars 2004 de l'appellation « Mer du Japon » comme terme géographique standard, la position officielle des Nations-Unies est que seul ce terme géographique standard doit être utilisé dans leurs publications officielles. Le Secrétariat de Nations Unies a en outre clarifié sa position sur la question en affirmant la nécessité de respecter l'appellation d'usage dans un souci d'égalité et de neutralité, et a déclaré que, « sans prendre parti sur le sujet, l'utilisation simultanée de [Mer du Japon et "Mer de l'Est"] empiète sur les principes de neutralité des Nations Unies ».

## 2) Politique des Etats-Unis et d'autres pays principaux

Le Comité sur les Noms Géographiques des États-Unis, une agence gouvernementale, a formellement reconnu et accepté « Mer du Japon » comme la seule appellation officielle pour la zone de mer concernée. L'utilisation du nom Mer du Japon est requise par toutes les agences fédérales des Etats-Unis. D'autres agences américaines ont été également fortement encouragées à utiliser ce terme. Les gouvernements d'autres pays importants comme le Royaume Uni, la France, l'Allemagne et la Chine utilisent officiellement le nom « Mer du Japon ».



Carte du secrétariat de l'ONU

La seule et unique *appellation* connue de la communauté internationale

# MER DU JAPON

# 3 Ces dernières années, quelques pays ont soudainement commencé, sans fondement solide, à se dresser contre la seule utilisation de « Mer du Japon ».

1) L'objection à l'appellation « Mer du Japon » fut d'abord soulevée par la République de Corée et par la Corée du Nord lors de la sixième conférence des Nations Unies sur la Normalisation des Noms Géographiques qui s'est tenue en 1992. Bien qu'il n'y ait eu aucune objection précédente à ce terme, que ce soit au cours d'entretiens bilatéraux ou lors de forums internationaux, la République de Corée se mit soudainement à insister pour que le nom « Mer du Japon » soit remplacé par celui de « Mer de l'Est », ou que les deux noms soient utilisés ensemble.

## 2) Réfutation des assertions de la République de Corée

### a. Assertion de la République de Corée: « Le nom « Mer du Japon » s'est répandu à la suite de l'expansionnisme et du colonialisme japonais ».

L'étude des cartes historiques entreprise par le gouvernement japonais confirme que le nom « Mer du Japon » prévalait déjà dès le début du XIX<sup>ème</sup> siècle. Le Japon, durant la période d'Edo (1603 - 1867), pratiquait une politique isolationniste et n'était pas en mesure d'exercer son influence pour établir le nom « Mer du Japon ». Par conséquent, l'assertion de la République de Corée selon laquelle le nom « Mer du Japon » s'est répandu à la suite de « *l'expansionnisme et du colonialisme japonais* » pendant la seconde moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle est dénuée de fondement.

De plus, comme cela est indiqué dans la 4<sup>ème</sup> partie (p.7), le Gouvernement sud-coréen a récemment publié une étude qui laisse à penser qu'elle reconnaît que le nom « Mer du Japon » ne peut pas s'être répandu à la suite de « *l'expansionnisme et du colonialisme japonais* ».

### b. Assertion de la République de Corée: L'ONU et l'OHI ont émis des résolutions demandant la double appellation « Mer de l'Est » et « Mer du Japon ».

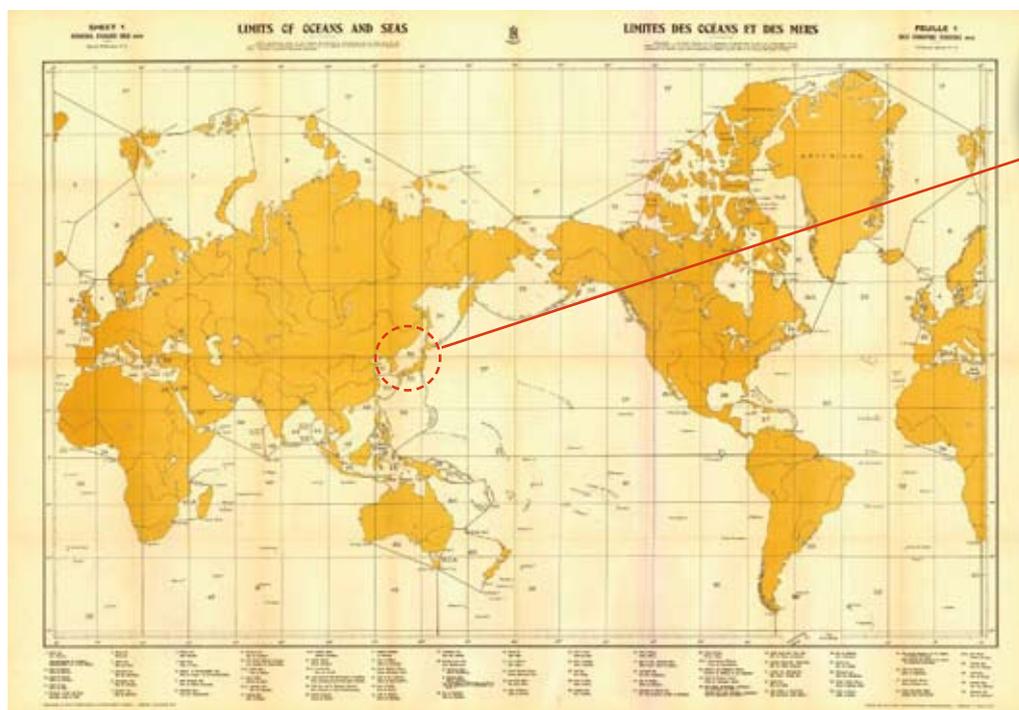
La République de Corée maintient que les Nations Unies (ONU) et l'Organisation Hydrographique Internationale (OHI) ont émis des résolutions plaidant pour la double appellation « Mer de l'Est » et « Mer du Japon ». Cependant, ni la résolution UNCSTGN III/201 ni la résolution technique OHI A.4.2.6.2 ne contiennent de recommandations spécifiques concernant la double appellation « Mer de l'Est » et « Mer du Japon ».

#### Remarques:

1. Conférence des Nations Unies sur la Normalisation des Noms Géographiques (UNCSTGN), Résolution III/20 "Nom des Emplacements situés au-delà d'une Souveraineté Unique" (1977):  
*La Conférence,*
  1. Recommande que les pays partageant une configuration géographique apparaissant sous des noms différents doivent tout entreprendre, dans la mesure du possible, pour arriver à un accord pour décider d'un seul nom pour la configuration en question;
  2. Recommande également que lorsque les pays partageant une configuration géographique donnée ne parviennent pas à un accord pour un nom commun, la règle de cartographie internationale stipule que le nom utilisé par chaque pays sera accepté. La politique d'acceptation d'un seul de ces noms tout en excluant les autres serait en contradiction avec les principes et la pratique.
2. Résolution Technique OHI A.4.2.6. (1974):  
*Il est recommandé que lorsque deux pays ou plus partagent une configuration géographique donnée sous des noms différents (comme une baie, un chenal ou un archipel), ils doivent faire leur possible pour arriver à un accord sur un nom unique pour la configuration en question. Si leurs langues officielles sont différentes et s'ils ne peuvent pas parvenir à un accord sur une forme de nom commun, il est recommandé que la forme du nom dans chaque langue en question soit acceptée pour les cartes et les publications à moins que des raisons techniques ne préviennent cette pratique sur les cartes à petite échelle.*

De plus, ces résolutions supposent que la zone géographique concernée relève de la souveraineté de deux pays ou plus, comme dans le cas d'une baie ou d'un détroit. Aussi, elles ne s'appliquent pas à la haute mer comme dans le cas de la Mer du Japon. Les revendications de la République de Corée ne peuvent être acceptées par la Communauté internationale, car si l'un des pays bordant l'Atlantique ou le Pacifique devait pareillement soulever une objection quant à leur appellation, cela conduirait à l'utilisation d'appellations multiples et aboutirait, de toute évidence, à créer une situation ingérable.

D'autre part, comme cela a été dit précédemment, les Nations Unies ont déjà officiellement confirmé leur position en exigeant que le nom de « Mer du Japon » soit utilisé comme le seul terme géographique standard dans toutes leurs publications officielles. La publication de l'OHI "Limites des Océans et des Mers" (S-23) désigne également la zone maritime concernée sous le nom « Mer du Japon ». Ceci démontre qu'il n'existe aucune résolution des Nations Unies ou de l'OHI recommandant la double appellation « Mer de l'Est » et « Mer du Japon ».



52.—Japan Sea.

La publication de l'OHI "Limites des Océans et des Mers" n'utilise que le nom "Mer du Japon" pour la zone de mer concernée.

La seule et unique *appellation* connue de la communauté internationale

MER DU

3) Certaines cartes actuellement en usage dans la République de Corée utilisent « Mer de l'Est » pour la mer du côté est, « Mer de l'Ouest » pour la mer du côté ouest et « Mer du Sud » pour la mer située du côté sud de la péninsule coréenne. Le Japon ne prétend pas mettre en question l'utilisation par la République de Corée du nom « Mer de l'Est », dans ses publications, ou par les médias du pays.

Cependant, le Japon ne peut pas accepter son intention de changer le nom « Mer du Japon », dénomination actuellement utilisée par la communauté internationale, pour le terme purement domestique de "Mer de l'Est" de la République de Corée et d'en faire un standard international. Cela entraînerait une confusion qui générerait nécessairement des effets néfastes sur la sécurité de la circulation maritime internationale. L'appellation « Mer du Japon » est la seule appellation établie au niveau international, et ce fait ne se discute pas. Le Japon réfute vivement les assertions de la République de Corée et de la Corée du Nord, faites lors des UNCSGN, de l'OHI et autres conférences internationales.

## 4 Le gouvernement de la République de Corée a récemment publié une étude qui laisse à penser qu'elle retire une partie de sa propre assertion.

En Novembre 2007, l'Institut National des Informations Géographiques de la République de Corée (NGII), une agence du Ministère de la Construction et des Transports (actuel Ministère du Territoire, des Transports et des Affaires Maritimes), a publié une étude sur les cartes historiques. Bien que l'étude de NGII contienne les mêmes erreurs (soulignées dans la Section 3.2.b ci-dessus), il est notable que figure dans ce rapport la déclaration selon laquelle « il y eut une augmentation rapide de l'utilisation du nom de Mer du Japon *à partir du XIXème siècle (1830 et après)* » (italiques ajoutées).

Ceci démontre clairement l'inexactitude de l'assertion de la République de Corée selon laquelle le nom de « Mer du Japon » découlerait de la « politique expansionniste et colonialiste japonaise » (Section 3.2.a.), et peut être interprétée comme une affirmation selon laquelle l'appellation « Mer du Japon » s'est répandue dans la péninsule coréenne bien avant l'époque du colonialisme japonais.



# LE MINISTÈRE DES AFFAIRES ETRANGÈRES DU JAPON.

Kasumigaseki 2-2-1, Chiyoda-ku, Tokyo 100-8919 Japon

Tél: +81-3-3580-3311

<http://www.mofa.go.jp/>